

14ème législature

Question N° : 87433	De Mme Véronique Louwagie (Les Républicains - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > élèves	Analyse > réussite. CESE. rapport. propositions.
Question publiée au JO le : 25/08/2015 Réponse publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2811		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réussite à l'école. Suite à la parution du rapport de mai 2015 « une école de la réussite pour tous », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) préconise « le développement des co-formations et les formations communes ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

Résultat de larges enquêtes conduites sur tout le territoire sur les fragilités du système scolaire actuel, l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « Une école de la réussite pour tous » relève dans leur diversité les freins qui nuisent à la réussite de tous les élèves mais souligne également les nombreuses initiatives et énergies dans les écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les trois principes qui structurent les préconisations de l'avis – une école inclusive, une réelle mixité sociale et scolaire, une politique publique qui soutient et évalue les initiatives – sont au cœur du projet que porte la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en se fixant l'objectif ambitieux de réduction des déterminismes sociaux et de réussite de chacun des élèves, place la pédagogie et la qualité des enseignements au cœur des priorités éducatives. Pour que l'école puisse répondre aux besoins différenciés des élèves et construire des parcours cohérents et progressifs pour chacun, la politique éducative s'appuie sur l'implication et la mobilisation coordonnée de tous les acteurs. Aussi le développement d'une culture de la collaboration est-elle un enjeu central. C'est dans cette perspective qu'en l'espace de deux ans, la formation initiale et le recrutement des personnels enseignants et d'éducation, ont été profondément repensés. Ainsi dès leur création, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont été invitées à élaborer un projet stratégique et une offre de formation tirant le meilleur parti de l'ensemble du potentiel de formation présent sur leur territoire, au-delà des partenaires universitaires et des services du rectorat. Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation qui constitue le cadre de référence de la formation initiale et continue, pose quatorze compétences communes à tous les personnels, dont quatre centrées sur le travail collectif avec les membres de l'équipe pédagogique, la communauté éducative, les parents et les partenaires de l'école. La compétence 13 "Coopérer avec les partenaires de l'école" exige notamment de "savoir coopérer sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun des partenaires". Dans le cadre de la

formation initiale, la volonté d'installer une culture partagée trouve sa traduction dans la mise en œuvre d'un tronc commun à l'ensemble des masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dont l'arrêté du 27 août 2013 structurant des formations. Si l'enquête menée par le ministère en novembre 2014 auprès des ESPE témoigne des difficultés logistiques et organisationnelles rencontrées au départ, la dynamique est désormais largement enclenchée. A ce titre, il importe de souligner que le réseau des ESPE a signé une convention cadre de partenariat avec trois associations : - l'AECSE, association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation ; - le CAPE, collectif des associations partenaires de l'école publique, qui en regroupe 22 : AFEV, AFL, CEMÉA, CRAP-Cahiers pédagogiques, Éclaireurs et éclaireuses de France, Éducation et Devenir, Fédération française des Clubs UNESCO, FESPI, Fédération Léo Lagrange, Fédération nationale des CMR, FOEVEN – Fédération des AROEVEN, Fédération nationale des Francas, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet Ligue de l'enseignement, Mouvement français pour le Planning Familial, Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (Foresco), OCCE, Fédération des PEP, Peuple et Culture ; - l'USEP, Union sportive de l'enseignement du premier degré, une fédération sportive née au sein de la Ligue de l'Enseignement. Le principe de « co-formations » trouve également sa traduction au niveau des masters "pratiques et ingénierie de la formation" orientés vers la formation de formateurs. On peut mentionner par exemple le parcours "formations d'adultes, accompagnement conseil" de l'ESPE de Poitiers et le parcours "ingénierie pédagogique" de l'ESPE de Lorraine, qui tous deux fonctionnent en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale. Les besoins de formations communes aux personnels de l'éducation nationale et aux agents territoriaux ont conduit à l'amplification de la collaboration actée par un accord cadre signé le 12 mai 2015 entre le ministère et le CNFPT, permettant notamment de développer des partenariats sur les politiques transversales que constituent la réforme des rythmes éducatifs, l'élaboration et le suivi des projets éducatifs territoriaux. Concernant la formation continue, l'accent est mis sur le développement des formations de proximité (école, circonscription, établissement, bassin, réseau, district), à même de contribuer à l'appropriation d'une culture partagée par les acteurs sur un même territoire. Pour que ce choix ne conduise pas à des inégalités entre les territoires liées à l'accès inégal à des ressources, le ministère s'attache à la production de supports diversifiés (vidéos, parcours M@gistère ...) pour que les formateurs puissent adapter les actions et leurs contenus aux spécificités du terrain. Mettre en œuvre des formations de proximité regroupant des personnels ayant des statuts et parcours différents exige un savoir-faire spécifique, aussi le plan national de formation (PNF) 2014-2015 a intégré un séminaire d'envergure avec la chaire Unesco et l'Ifé sur la thématique « l'établissement formateur », les 25 et 26 mars à Lyon. De même, cette thématique a fait l'objet d'un séminaire commun des directeurs des ESPE et des responsables académiques de formation. Pour faire en sorte que ces apports puissent être remobilisés dans la durée, des supports ont été produits sous le pilotage du ministère avec la Chaire UNESCO et l'IFE dans le cadre du dispositif « Néo pass ». Pour prolonger ce travail, plusieurs actions sont inscrites au plan d'action national 2015-2016, au titre desquelles on peut mentionner "pour une éducation partagée au service de la réussite de tous les élèves" et "former des équipes académiques pluri professionnelles dans le cadre de la rénovation du collège".